

**DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EMBAUCHE OU L'ACCUEIL DE JEUNES  
AGES DE MOINS DE 18 ANS DANS LES DEBITS DE BOISSONS**

Articles L. 4153-6, R. 4153-8 et suivants

**A adresser à l'unité départementale de Loir et Cher**

**Par courrier : Cité administrative Porte B- 3<sup>ème</sup> étage - 34, avenue Maunoury – 41011 BLOIS CEDEX**

Il est interdit d'employer ou de recevoir en stage **au service du bar** des mineurs dans les débits de boissons à consommer sur place. Cette interdiction ne s'applique pas au conjoint du débitant et à ses parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement.

Par dérogation à ce principe, l'exploitant de débits de boissons à consommer sur place s'étant vu délivrer un **agrément** peut employer ou accueillir des mineurs de plus de seize ans dont la formation comporte une ou plusieurs périodes accomplies en entreprise pour l'acquisition d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

L'agrément est délivré à l'exploitant par le préfet ou par le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en cas de délégation de signature, **pour une durée de cinq ans renouvelable**, après vérification que les conditions d'accueil du jeune travailleur sont de nature à assurer sa santé, sa sécurité et son intégrité physique ou morale.

Le préfet/le DIRECCTE recueille l'avis du directeur départemental de la sécurité publique et celui du directeur départemental de la cohésion sociale.

En cas de changement d'exploitant du débit de boissons, la demande d'agrément est à renouveler.

L'agrément peut être abrogé ou suspendu lorsque les conditions requises pour l'accueil du mineur ne sont plus de nature à assurer sa santé, sa sécurité et son intégrité physique ou morale.

**OBJET DE LA DEMANDE D'AGREMENT**

La demande d'agrément vise à :

- Embaucher 1 ou plusieurs apprentis
- Embaucher 1 ou plusieurs mineurs sous contrat de professionnalisation
- Accueillir 1 ou plusieurs jeunes sous statut scolaire en formation professionnelle (stagiaire)

Le/les jeune(s) est/sont-il(s) affecté(s) au service du bar dans le cadre de sa/leur formation pratique ?

OUI		NON	
-----	--	-----	--

**IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

Raison sociale : .....

Enseigne commerciale : .....

Forme juridique de l'entreprise : .....

Siret : .....

Adresse : .....

.....

Nom et prénom du dirigeant : .....

- Propriétaire exploitant à titre individuel
- Locataire gérant (ou gérant mandataire)
- Représentant légal de la société

Téléphone : .....

Effectif total : ..... Dont moins de 18 ans : .....

**IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE PRINCIPALE**

- |                            |                                      |                                        |
|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
| <input type="radio"/> Café | <input type="radio"/> Discothèque    | <input type="radio"/> Restaurant       |
| <input type="radio"/> Bar  | <input type="radio"/> Brasserie      | <input type="radio"/> Hôtel restaurant |
| <input type="radio"/> Pub  | <input type="radio"/> Bar/restaurant | <input type="radio"/> Bar hôtel        |

CODE NAF : .....

Licence détenue

